AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0761
FR0012333284-FS0480

1er juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2026, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir indirectement, 5 149 637 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 6,49% du capital et 6,31% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	878 859	1,11	878 859	1,08
Merrill Lynch International	2 301 935	2,90	2 301 935	2,82
U.S. Trust Co of Delaware	49	ns	49	ns
BofA Securities, Inc.	1 968 794	2,48	1 968 794	2,41
Total Bank of America Corporation	**5 149 637**	**6,49**	**5 149 637**	**6,31**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABIVAX sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir (i) 3 521 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 9 511 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 3 400 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 130€ ;

- la société BofA Securities, Inc. a précisé détenir (i) 154 779 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities, Inc. de rappeler lesdites actions à tout moment et (ii) 9 511 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 79 308 916 actions représentant 81 658 865 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 399 596 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 26 juin 2026 et le 12 mars 2036, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2] ;

- la société Bank of America, National Association a précisé détenir 777 356 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 12 juin 2026 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2].

[2] Sur la base d'un delta de 1.